



CREDDA

Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique
Faculté de Droit/ULPGL Goma
Website: www.credda-ulpgl.org E-mail: credda_ulpgl@yahoo.fr
Tel: +243 998 882 111- +243 995 450 496 - +243 812 370 22 - +243 82 4174956



PROJET SUR LA VULGARISATION DES DROITS HUMAINS

Organisme exécutant : CREDDA/ULPGL

Organisme partenaire : International Amnesty



PHASE : EMISSION RADIO-TELEVISEE

L'ignorance des Droits humains demeure une réalité évidente auprès d'un grand nombre de la population de la Province du Nord-Kivu en général et de la ville de Goma en particulier. Cette réalité se manifeste dans la plupart des cas où la population a été victime des multiples violations graves de ses droits. On enregistre plusieurs cas de figure notamment : Un citoyen qui se laisse incarcérer pour dette ; un citoyen qui se laisse duper par un Officier de la Police Judiciaire ou un Officier du Ministère Public qui lui exige de payer une somme, peu importe son montant, pour que sa plainte soit acceptée ou puisse suivre le cours normal de la procédure. Nombreux sont des paisibles citoyens qui ont été victimes des arrestations et détentions arbitraires, en plus, qui deviennent victime des traitements inhumains et dégradant à cause de l'ignorance. Pourtant, la Constitution de la RD Congo du 18 février 2006 telle que modifiée en 2011 organise plusieurs droits conformément aux instruments juridiques internationaux en matière des droits humains régulièrement ratifiés. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, il y a encore bon nombre des gens qui restent encore dans l'ignorance de leurs droits.

Pour répondre à cette difficulté de méconnaissance des droits sur l'étendue du territoire national, plus particulièrement dans la contrée du Nord-Kivu, en ville de Goma, le Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique en partenariat avec Amnesty international ont mis sur pied un programme de sensibilisation de la population par les étudiants au travers les chaînes de Radio et de Télévision. Ce programme vise à atteindre toutes les couches de la population.

Sur le plan méthodologique, les activités de sensibilisation se sont passées au sein de deux espaces médiatiques dont : la radio KIVU 1 et la télévision MISHAPI Voice TV. Pour les deux espaces, le choix a été porté sur ces deux espaces médiatiques à cause de leur popularité et proximité. Ainsi, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de mai 2015, un certain nombre des droits ont été vulgarisés notamment : ***le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et au libre développement de sa personnalité ; le droit à un procès juste et équitable ; le droit à l'information et le droit à la liberté d'expression ; le droit de vote ; la liberté de manifestation ; les droits des prisonniers ; enfin le droit à l'éducation.***

Du programme des émissions:

- I. Télévision MISHAPI VOICE TV - Quatre émissions organisées au mois d'avril: aperçu général sur les droits humains en date du 04 Avril 2015. (16 étudiants ont participé à l'émission). Cependant, les intervenants principaux étaient à cinq personnes ;
- II. Le vendredi 10 avril 2015, nous avons procédé à l'enregistrement de deux autres émissions dont : le droit à la vie, à l'intégrité physique et au développement, le droit à un procès juste et équitable. Dans l'ensemble, 10 étudiants de l'UNIGOM et de l'ULPGL ont participé à cette émission. Emission diffusée le 22 mai à la radio KIVU 1.



- III. Dans la suite, chez MISHAPI, l'émission sur la liberté d'expression est intervenue le lundi 20 avril 2015. Ce numéro a connu la participation de cinq étudiants dont parmi eux une étudiante. Le même droit est passé chez Kivu 1 le 15 mai 2015.

- IV. A la radio KIVU One, en date du 10 avril, jour même de la concrétisation du contrat de partenariat, une première émission fut enregistrée sur l'aperçu général des droits humains et du programme. L'invité principal était

le Professeur Dr Kennedy KIHANGI BINDU, Coordinateur du Centre de Recherche CREDDA/ULPGL.

- V. Le 29 mai 2015, le Prof Kennedy KIHANGI BINDU a été invité à la radio Kivu 1 pour s'adresser aux candidats députés dans notre émission de chaque vendredi soir. En ce dernier jour du dépôt des candidatures des prétendants députés provinciaux, le

Ensemble nous garderons très haut le drapeau de la recherche sur le continent Africain.

Professeur Dr Kennedy KIHANGI BINDU, vice-recteur de l'Université Libre des pays des Grands Lacs a dressé un portrait robot d'un candidat député provincial. Pour lui un candidat doit avoir des œuvres, des preuves de bonne gestion et d'assurance de sa personne. Au cours de la même émission, le droit de vote a été développé avec l'assistance de Mr. Daniel BUTOKI. Ce droit de vote a été retenu comme une garantie constitutionnelle à tout citoyen congolais qui peut soit voter un candidat de son choix soit se porter candidat pour être voté. Et ceci ne doit pas être fait sous l'effet de la contrainte.

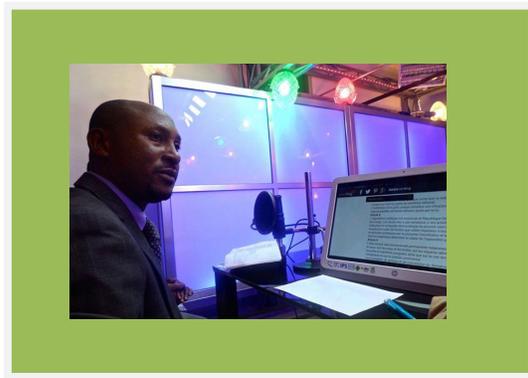
- VI. Le 17 avril 2015, une deuxième émission a été enregistrée sur le droit à un procès juste et équitable. Trois personnes étaient intervenues avec comme invité principal, Me. IRENGE BALEMIRWE, chercheur au centre CREDDA/ULPGL.

Le mois de mai a été centré à la vulgarisation des droits ci après :

Le droit de vote qui a été diffusé à la télévision MISHAPI en date du dimanche 10 mai et animé par des étudiantes et étudiants pendant qu'à la radio Kivu 1 le même numéro a été animé par le Prof Kennedy KIHANGI BINDU en date du 29 mai 2015.

La liberté de manifestation diffusée le dimanche 17 mai 2015 à la télévision MISHAPI et le 05 juin à la radio Kivu 1. A cette dernière, il s'agissait d'une co-animation par les étudiants et les assistants.

Les droits des prisonniers ont été présentés le dimanche 24 mai 2015. En réalité, il est quelque peu difficile jusqu'à l'heure actuelle de rassurer que les prisonniers peuvent jouir du droit à l'alimentation comme prévu dans les textes de lois. Le droit à l'éducation, diffusé le dimanche 31 mai 2015, pose plusieurs défis au gouvernement Congolais quant à sa mise en œuvre.



De l'impact du programme

Depuis le lancement officiel de ce programme, on enregistre des réactions positives de la population qui désormais ne rate plus ce rendez vous éducatif. Une équipe des caricaturistes de la ville de Goma, inspirée par les émissions en direct de Kivu 1 et Mishapi Voice TV, est parvenue à présenter une maquette d'une pièce (boîte à image format magazine) qui sera présentée au cours de la célébration de la journée internationale de lutte contre la torture. Les étudiants ont aussi bénéficié d'un cadre approprié de s'adresser à la population et de

Ensemble nous garderons très haut le drapeau de la recherche sur le continent Africain.

l'instruire quant aux droits constitutionnellement garantis en RD Congo et les mécanismes de mise en œuvre ou de revendication. Un débat citoyen est en train de prendre corps dans nos milieux. La continuité de ce programme s'impose car il s'agit d'une réponse à un besoin énorme de la population et une contribution à l'émergence d'un Etat de droit au travers des enseignements faits par les étudiants de la faculté de droit de l'ULPGL/Goma et de l'UNIGOM. Un renouvellement de l'abonnement sur la Radio Kivu I et la télévision Mishapi Voice TV s'avère être d'une importance capitale. C'est ici aussi l'occasion de vous informer de l'organisation en date du 27 juin 2015 du procès fictif qui va aussi porter sur le thème : « Halte à la torture ». Nous attendons le prix qui sera décerné à l'équipe qui pourra gagner le procès. Vive le partenariat entre Amnesty International et CREDDA/ULPGL.

Fait à Goma, le 6 Juin 2015

Pour le Coordonateur CREDDA/ULPGL
Prof Dr Kennedy Kihangi Bindu/LLD